

Une revalorisation salariale étalée jusqu'en 2020 pour les fonctionnaires ?

Étaler la revalorisation des salaires des agents publics sur plusieurs années, allonger leurs carrières, favoriser la mobilité entre fonctions publiques. Ce sont les pistes avancées par la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, mardi 10 mars, à l'occasion d'une réunion avec les organisations syndicales.

Revaloriser les rémunérations des fonctionnaires par étapes, à partir de 2016 et jusqu'à 2020, voire 2021. C'est le scénario qu'a évoqué la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, mardi 10 mars, à l'occasion d'un point d'étape avec les organisations syndicales organisé dans le cadre de la négociation sur les carrières, les parcours et les rémunérations (dite PPCR). “

Après la revalorisation des agents de catégorie C en janvier 2014 et en janvier 2015, il nous faut aujourd'hui évoquer les agents des catégories B et A, a observé la ministre. Un fonctionnaire de catégorie A gagne seulement 1,3 fois le Smic

... Cela concourt au manque d'attractivité du secteur public. “ Ce calendrier étalé ne sera certes pas un facteur d'enthousiasme pour les organisations syndicales, a reconnu Marylise Lebranchu. Mais je dois tenir compte de la trajectoire de la dépense publique retenue. Les revalorisations ont un coût. Des décisions ont été prises en début d'année en direction des gendarmes, des policiers, de la justice et des forces de l'antiterrorisme.”

Marges réduites

Par ailleurs, les moindres suppressions de postes à la défense contribuent fortement à réduire les marges de manœuvre budgétaires en direction des fonctionnaires. Les agents publics sont donc invités à patienter avec cette revalorisation menée sur plusieurs années.

Au-delà de la question des salaires, la négociation PPCR vise à revoir l'ensemble de l'architecture statutaire de la fonction publique. Marylise Lebranchu a indiqué souhaiter un allongement des carrières des agents.

Aujourd'hui, un fonctionnaire atteint en vingt-cinq ou vingt-six ans le sommet de son grade – indice sommital et ne dispose ensuite d'aucune perspective de revalorisation. Le gouvernement pourrait allonger cette durée jusqu'à trente-cinq ans.

Les personnels doivent pouvoir évoluer plus facilement, changer de trajectoire, de métier, de fonction publique. “

Cet enjeu de mobilité est essentiel”, insiste Marylise Lebranchu.

Pour y répondre, elle souhaite instaurer des cadres uniques d'emplois pour des métiers communs aux trois fonctions publiques : ingénieurs, bibliothécaires, agents d'accueil...

Une proposition évoquée dans le rapport du conseiller d'État Bernard Pêcheur sur l'avenir de la fonction publique, remis fin 2013 au gouvernement. La ministre veut encore fusionner certains corps, “réduire le nombre de strates”, simplifier la gestion.

Et favoriser, au niveau de l'État, les allers retours entre administrations centrale et déconcentrée. “

Un petit fossé s'est creusé entre la décision en central et la manière dont cela est décliné sur le territoire, regrette Marylise Lebranchu. Ce qui conduit à certaines situations difficiles, comme par exemple ces circulaires de 80 pages que doivent traiter immédiatement les préfets.

Le chantier de modernisation de la fonction publique se poursuit donc avec une date conclusive fixée au 2 juin. “

Je suis optimiste”, affirme la ministre, en évoquant l'attitude des organisations syndicales.

Pour aboutir, son projet de réforme devra obtenir l'aval de syndicats représentant au moins 50 % du corps électoral de la fonction publique. Un seuil que n'avait pas atteint le récent accord, au sujet pourtant consensuel, sur la qualité de vie au travail... “

Dans la mesure où la ministre n'a fait aucune annonce chiffrée, a prévenu la CFDT Fonctions publiques, nous serons attentifs à ce que l'ensemble des agents soient gagnants”.

